



PREFECTURE DE POLICE

LABORATOIRE CENTRAL

POLE MESURES PHYSIQUES ET SCIENCES DE L'INCENDIE

## PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU D'UN MATÉRIAU

*établi conformément à l'article 3 et annexe 2 de l'arrêté de réaction au feu des produits de construction et d'aménagement  
du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales  
du 21 novembre 2002 (J.O. du 31 décembre 2002) modifié*

Valable jusqu'au 16 avril 2013

**PROCÈS-VERBAL N° 949/08**

et annexes de 9 pages

Délivré en extension au procès verbal N° 286/08 (B.M LTD)

**MATÉRIAU présenté par** : THYSSENKRUPP CADILLAC PLASTIC  
13 RUE RENE CASSIN  
ZAC LA VILLETTE AUX AULNES  
77292 MITRY MORY

**MARQUE COMMERCIALE** : LYX® FOAM DIGITAL

**DESCRIPTION SOMMAIRE** : Plaques rigides à base PVC  
Épaisseurs : 3 à 10 millimètres  
Masses au mètre carré 1,3 à 4,6 kilogrammes environ  
Coloris blanc – Aspect une face luisante – une face mat

**RAPPORT D'ESSAI N° 949/08 du 6 janvier 2009**

**NATURE DES ESSAIS** : ESSAIS PAR RAYONNEMENT ET ESSAIS POUR MATÉRIAUX FUSIBLES

**CLASSEMENT**

**M1**

**DURABILITÉ du classement (Annexe 22)** : **Non limitée a priori**

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Le classement indiqué ne préjuge pas de la conformité des matériaux commercialisés aux échantillons soumis aux essais et ne saurait en aucun cas être considéré comme un certificat de qualification tel que défini par la loi du 10 janvier 1978. Cette conformité peut être attestée par les certificats de qualification reconnus par le ministère chargé de l'industrie, et notamment par la marque NF-Réaction au feu.

Paris, le 6 janvier 2009

Le responsable de l'essai

Jean-Claude LABARTHE



Pour le directeur,  
le chef du pôle mesures physiques  
et sciences de l'incendie

Robert DELORME

**NOTA** : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

LCPP



PREFECTURE DE POLICE

LABORATOIRE CENTRAL

POLE MESURES PHYSIQUES ET SCIENCES DE L'INCENDIE

## PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU D'UN MATÉRIAU

*établi conformément à l'article 3 et annexe 2 de l'arrêté de réaction au feu des produits de construction et d'aménagement  
du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales  
du 21 novembre 2002 (J.O. du 31 décembre 2002) modifié*

Valable jusqu'au 16 avril 2013

**PROCÈS-VERBAL N° 949/08**

et annexes de 9 pages

Délivré en extension au procès verbal N° 286/08 (B.M LTD)

**MATÉRIAU présenté par** : THYSSENKRUPP CADILLAC PLASTIC  
13 RUE RENE CASSIN  
ZAC LA VILLETTE AUX AULNES  
77292 MITRY MORY

**MARQUE COMMERCIALE** : LYX® FOAM DIGITAL

**DESCRIPTION SOMMAIRE** : Plaques rigides à base PVC  
Épaisseurs : 3 à 10 millimètres  
Masses au mètre carré 1,3 à 4,6 kilogrammes environ  
Coloris blanc – Aspect une face luisante – une face mat

**RAPPORT D'ESSAI N° 949/08 du 6 janvier 2009**

**NATURE DES ESSAIS** : ESSAIS PAR RAYONNEMENT ET ESSAIS POUR MATÉRIAUX FUSIBLES

**CLASSEMENT**

**M1**

**DURABILITÉ du classement (Annexe 22)** : **Non limitée a priori**

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Le classement indiqué ne préjuge pas de la conformité des matériaux commercialisés aux échantillons soumis aux essais et ne saurait en aucun cas être considéré comme un certificat de qualification tel que défini par la loi du 10 janvier 1978. Cette conformité peut être attestée par les certificats de qualification reconnus par le ministère chargé de l'industrie, et notamment par la marque NF-Réaction au feu.

Paris, le 6 janvier 2009

Le responsable de l'essai

Jean-Claude LABARTHE



Pour le directeur,  
le chef du pôle mesures physiques  
et sciences de l'incendie

Robert DELORME

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

LCPP